



Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Direction Voirie et Conception
Urbaine
Agence centrale de travaux de voirie

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Fourniture d'enrobés à froid pour travaux de voirie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
plis

2026F0047

21/09/2026 à 11:30

Sommaire

1. OBJET DU CONTRAT	3
2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS	5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Le pouvoir adjudicateur : Ville de Mulhouse

Représentée par : Frédéric MARQUET, Maire de la Ville

Direction Voirie et conception urbaine

Adresse : Ville de Mulhouse

2 rue Pierre et Marie Curie

68948 Mulhouse

Courriel : commande.publique@mulhouse-alsace.fr

Site internet : www.mulhouse.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la prestation suivante : **Fourniture d'enrobés à froid pour travaux de voirie**

Code CPV	Libellé CPV
CPV : 44113320-4	Enrobés routiers

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Fourniture d'enrobés à froid pour travaux de voirie
	Acheteur	Ville de Mulhouse
	Type de contrat	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec maximum
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	- Ville de Mulhouse (lot n°1) - Site de mise à disposition des fournitures du titulaire (lot n°2)
	Durée	La durée de l'accord-cadre est d'un an à compter de la notification du marché ; l'accord-cadre est reconductible deux fois par tacite reconduction.
	Délai	Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande.
	Pénalités de retard	Pénalité pour retard de livraison des enrobés à froid réactifs à l'eau en seaux (lot n°1) : 100 € par jour calendaire de retard ; Pénalité pour dépassement du délai garanti de mise à disposition d'enrobés en vrac (lot n°2) : 50 € par heure de retard constatée
	Variation des prix	Prix révisibles (formule) : $P(r) = P(o) \times [TP09(n)/TP09(o)]$
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot	Désignation	Code CPV	Montant maximum (sur 3 ans)
01	Enrobés à froid réactifs à l'eau en seaux	CPV : 44113320-4 - Enrobés routiers	155 000 € HT

02	Enrobés à froid en vrac	CPV : 44113320-4 - Enrobés routiers	5 000 € HT
----	-------------------------	-------------------------------------	------------

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte - Article R2123-1 1° du Code de la commande publique

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	août 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	août et septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	septembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	septembre et octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	octobre 2026
	Information des candidats non retenus	octobre 2026
	Signature et notification du contrat	octobre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2026F0047).

Aucun envoi complémentaire papier ne sera adressé aux opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les opérateurs économiques sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les documents suivants :

- **RC** : Règlement de consultation
- **AE** : Acte d'engagement (*propre à chaque lot*)
- **BPU-DQE** : Bordereau des Prix Unitaires valant Détail Quantitatif Estimatif (*propre à chaque lot*)
- **CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières (*commun à tous les lots*)
- **CCTP** : Cahier des Clauses techniques Particulières (*commun à tous les lots*)
- **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE** (*propre à chaque lot*)

Les candidats s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 2026F0047).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue dans le cadre de cette consultation.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (Réf. 2026F0047)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur.

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Ville de Mulhouse
Pôle Espace Public et Patrimoine
Service Commande Publique et Affaires Juridiques
13 rue de Pfastatt
68200 MULHOUSE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul titulaire par voie papier.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée par le candidat à un quelconque document du dossier de consultation (y compris le BPU/DQE), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document ou DUME	Descriptif
Assurance	Attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la réalisation de marchés de même nature.
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des trois dernières années d'exercice comptable.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Document ou DUME	Descriptif
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Références fournitures	Liste des principales fournitures effectuées (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées, si possible, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Dûment complété.
BPU/DQE	Bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE). Le candidat joindra à son offre deux exemplaires de la pièce de prix préalablement renseignée : un exemplaire au format Excel et un exemplaire au format PDF.
Cadre de mémoire technique :	Comportant : - <u>Cadre du mémoire technique du lot n°1</u> : - l'organisation logistique et la continuité de l'approvisionnement : mode de fonctionnement normal du poste d'enrobage (horaires de fonctionnement et période de fermeture prévue), du mode de fonctionnement dégradé du poste d'enrobage (modalités de gestion des fermetures ou des imprévus, modalités d'information de l'acheteur en cas de fonctionnement dégradé, disponibilité des enrobés en cas de forte affluence) ; - mesures ou moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement du produit.

Document	Descriptif
	- <u>Cadre du mémoire technique du lot n°2</u> : - modalités d'organisation permettant de garantir le délai maximal garanti de mise à disposition de l'enrobé pour enlèvement par les services de l'acheteur : mode de fonctionnement normal du poste d'enrobage (horaires de fonctionnement et période de fermeture prévue), mode de fonctionnement dégradé du poste d'enrobage (modalités de gestion des fermetures ou des imprévus, modalités d'information de l'acheteur en cas de fonctionnement dégradé, disponibilité des enrobés en cas de forte affluence) ; - mesures ou moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement du produit.
Fiches techniques (pour le lot n°1)	Fiche technique des produits proposés (pour le lot n°1).
Catalogue	Catalogue des références disponibles d'enrobés à froid du soumissionnaire

En cas de constatation d'erreurs purement matérielles ou d'erreurs de calcul dans la pièce de prix, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de procéder aux rectifications nécessaires.

Les montants ainsi rectifiés seront seuls pris en compte pour l'analyse et le classement des offres. Le candidat sera invité, par l'intermédiaire d'une demande de précisions, à confirmer les corrections apportées. À défaut de confirmation dans le délai imparti, l'offre pourra être déclarée irrégulière.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le lot n°1 :

Critère	Complément
1. Prix (pondération : 40)	Apprécié au regard du montant total du DQE.
2. Qualité (pondération : 40)	Apprécié au regard : - des performances techniques et des caractéristiques de mise en œuvre de l'enrobé, sur la base des fiches techniques.

Critère	Complément
	- de l'étendue et de l'adéquation du catalogue des références disponibles aux besoins de la collectivité, sur la base du catalogue.
3. Organisation logistique et continuité de l'approvisionnement (pondération : 10)	Apprécié au regard : du mode de fonctionnement normal du poste d'enrobage (horaires de fonctionnement et période de fermeture prévue), du mode de fonctionnement dégradé du poste d'enrobage (modalités de gestion des fermetures ou des imprévus, modalités d'information de l'acheteur en cas de fonctionnement dégradé, disponibilité des enrobés en cas de forte affluence), sur la base du cadre du mémoire technique.
4. Délai de livraison (pondération : 5)	Apprécié au regard du délai de livraison (indiqué dans l'acte d'engagement)
5. Valeur environnementale (pondération : 5)	Apprécié au regard des mesures ou moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement du produit, sur la base du cadre du mémoire technique.

Pour le lot n°2 :

Critère	Complément
1. Prix (pondération : 60)	Apprécié au regard du montant total du DQE.
2. Organisation logistique et continuité de l'approvisionnement (pondération : 30)	Apprécié au regard des deux sous-critères suivants :
- délai maximal garanti de mise à disposition de l'enrobé pour enlèvement par les services de l'acheteur (sous-pondération 20)	- exprimé en heures entre la commande et la disponibilité effective (indiqué dans l'acte d'engagement)
- modalités d'organisation permettant de garantir ce délai (sous-pondération 10)	- mode de fonctionnement normal du poste d'enrobage (horaires de fonctionnement et période de fermeture prévue), mode de fonctionnement dégradé du poste d'enrobage (modalités de gestion des fermetures ou des imprévus, modalités d'information de l'acheteur en cas de fonctionnement dégradé, disponibilité des enrobés en cas de forte affluence), sur la base du cadre du mémoire technique.
3. Etendue et adéquation du catalogue aux besoins de la collectivité (pondération : 5)	Apprécié au regard de l'étendue et de l'adéquation des références disponibles aux besoins de la collectivité, sur la base du catalogue.
4. Valeur environnementale (pondération : 5)	Apprécié au regard des mesures ou moyens mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de l'approvisionnement du produit, sur la base du cadre du mémoire technique.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre inappropriée	d'Etat.
Offre irrégulière	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement.

A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (de moins de 6 mois).
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (de moins de 6 mois).
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (de moins de 3 mois).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs

questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

31 avenue de la Paix

67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : secnum@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)